

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGLIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Budget primitif 2024 - Budget annexe SPANC.

RAPPEL : s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, le budget, géré TTC sous la norme M49, doit s'équilibrer avec ses recettes propres et a sa propre autonomie financière (c/515 de trésorerie distinct).

En accord avec le comptable public, les dépenses notamment liées au personnel seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 12 mars 2024,
Vu la présentation en commission des finances du 20 mars 2024,

Le projet de budget primitif 2024 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section d'exploitation : 67 074,43 €
- section d'investissement : 20 813,90 €

Il intègre la reprise des résultats du compte administratif 2023.
Il n'y a pas de reste à réaliser 2023.

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 : 7 360,00 €. Il s'agit des charges à caractère général nécessaires à l'exploitation courante du service (répartition des fluides, contrat de maintenance, abonnement télécommunications...).

Chapitre 012 : 52 000,00 €. Il s'agit des charges de personnel correspondant à l'agent en charge de ce service.

Chapitre 042 : 800,00 € d'amortissements.

Compte 01 : report du déficit de clôture 2023 : 6 414,43 €

Recettes

Chapitre 70 : 35 000 € de redevances perçues des usagers.

Chapitre 74 : 32 074,43 € de subvention d'équilibre de la CCBA.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 13 : 5 000,00 € de participation à verser aux particuliers pour leurs installations ANC

Chapitre 21 : 15 813,90 € de crédits non affectés. Absence de restes à réaliser.

Recettes :

Chapitre 001 : 15 013,90 € d'excédent antérieur reporté 2023.

Chapitre 13 : 5 000,00 € de subvention du Département pour les installations ANC des particuliers

Chapitre 040 : 800,00 € d'amortissements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du SPANC selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE